Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260529-202621-DE

MAIRIE DE TRÉVRON

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE du 29/05/2026

Commune de Trévron

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 29 Mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire Mr FRERE François

Date de convocation : le 19/05/2026

Absent(s) excusé(s): **V. RACINE**
Absent: VOIR LISTE TABLEAU DE PRESENCE
Secrétaire de séance (élu) : Jordane Houguay
Heure : 18h32
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 14
Votants :15
Procuration 1

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260529-202621-DE

En présence de :

Mr Frère François	Présent
Mme MICHONNET Alice	Présente
Mr SILARD Christophe	Présent
Mme HOUGUAY Jordane	Présent
Mr SERINET Bruno	Present
Mme RACINE Véronique	ABSENTE PROCURATION L. INCREDULE
Mr BEZARD Stéphane	Present
Mme GUERIN Nathalie	Présente
Mr SERINET Guy	Present
Mme INCREDULE Laura	Présente
Mr MICHONNET Jean - Luc	Présent
Mme BARXELL Claire	Présente
Mr PROTOIS Vivien Démission	21/05/2026
Mme ROUVRAIS Camille	Présente
Mr LEDANOIS Philippe	Présent
Mme LESAGE MAGALIE	Présente

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260529-202621-DE

Délibération 2026-21 :

10- Devis busage la herviais / le creux/ route de la croix Hubert canalisation eau de pluie
Explication de l'adjoint en charge des travaux
OBJET : Mise en conformité des canalisations pluviales (regards et busages) – Acceptation du devis de la société SAMSON pour un montant de 3 200 € HT

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-7 et suivants,
Vu la délibération du [date] autorisant l'étude des travaux de mise en conformité du réseau pluvial,
Vu le devis n°260011 et 260026 établi par la société **SAMSON**, pour un montant de **3 200 € HT** (trois mille deux cents euros hors taxes), soit **3 840 € TTC** (taux de TVA applicable : 20%),
Vu l'avis favorable de M. le Maire sur l'opportunité et la conformité de ce devis,
Vu la disponibilité des crédits au budget communal 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, soumet cette proposition au vote :

POUR	15	ABSTENTION		CONTRE		NE PREND PAS PART	

DÉCIDE :
Article 1 – Le Conseil Municipal **approuve** de la société **SAMSON** pour la mise en conformité des canalisations pluviales (regards et busages) de la commune, d'un montant de **3 200 € HT** (3 840 € TTC).

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260529-202621-DE

Article 2 – Il **autorise M. le Maire** à signer le marché correspondant et à engager la dépense au nom de la commune.

Article 3 – Il **charge M. le Maire** de veiller à la bonne exécution des travaux, conformément au devis et aux règles de l'art.

Article 4 – La présente délibération sera **notifiée** à la société **SAMSON** et **publiée** conformément à la réglementation en vigueur.

Secretaire
Jordane HOUGUAY

LE MAIRE
Mr FRERE François

